



**Séance du 1 mars 2024 à 15h**

à l'Académie des sciences d'outre-mer, 15 rue La Pérouse 75116 Paris  
accessible en présentiel et en visioconférence  
présidée par **Louis Dominici**  
coordonnée par **Claude Briand-Ponsart**

*Le trafic illicite des antiquités et des biens culturels*

PROGRAMME

**Introduction**

**Louis Dominici**, Président – ASOM

**Lecture du procès-verbal de la séance du 9 février 2024**

**Dominique Barjot**, Secrétaire perpétuel – ASOM

**Présentation de la séance**

**Claude Briand-Ponsart**, 5<sup>e</sup> section – ASOM

**Communications**

**« Le trafic illicite de biens culturels, une préoccupation mondiale »**

**Mounir Bouchenaki**, Conseiller auprès du Directeur général de l'ICCROM et du Directeur général de l'UNESCO

**« Quelques réflexions sur le trafic des antiquités en Syrie »**

**Michel Al-Maqdissi**, Ancien Directeur du service des missions archéologiques à la Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie

**« Les missions de l'Office central de lutte contre les trafics de biens culturels »**

**Commandant Jean-Luc Boyer**, chef adjoint de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) de la Direction centrale de la police judiciaire

**« La protection du patrimoine culturel en France »**

**Yann Brun**, Conseiller-sûreté des biens culturels, de l'archéologie et des archives à la Mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit au sein de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture

**Échanges avec la salle**

**Installation par Jacques Godfrain de Emmanuel Maury en qualité de Membre libre au siège de Claude Collin-Delavaud dont il fera éloge**



## *Retour en images*



Mounir Bouchenaki



Commandant Jean-Luc Boyer



Yann Brun



Emmanuel Maury



## *Présentation des intervenants et résumés des communications*

### **« Le trafic illicite de biens culturels, une préoccupation mondiale »**

**Mounir Bouchenaki**, Conseiller auprès du Directeur général de l'ICCROM et du Directeur général de l'UNESCO

*Historien et archéologue de formation, Mounir Bouchenaki, titulaire d'un doctorat en archéologie et histoire ancienne, fut Conservateur en Chef du site de Tipasa en Algérie. Devenu Directeur du patrimoine culturel au ministère de l'Information et de la Culture algérien en 1976, il fut chargé de la préparation des sept candidatures algériennes au patrimoine mondial. En 1982, il rejoignit la Division du patrimoine culturel de l'UNESCO en charge des campagnes internationales de sauvegarde. Il en prit la direction en 1992 et supervisa des dossiers sensibles, comme celui de Jérusalem.*

*Directeur du Centre du patrimoine mondial puis Directeur général adjoint pour la Culture à l'UNESCO, il quitta cette institution en 2006, pour le poste de Directeur général de l'ICCROM qu'il occupa jusqu'en 2011. Depuis 2012, il est Conseiller du Directeur général de l'ICCROM et du Directeur général de l'UNESCO et dirige les opérations du Centre régional arabe pour le patrimoine mondial à Bahreïn. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les questions patrimoniales.*

Le trafic illicite de biens culturels est une préoccupation mondiale et, seule la coopération internationale, notamment par l'adoption et l'adhésion aux conventions internationales, en permettra, à terme, un contrôle plus poussé. Les activités menées par l'UNESCO au cours de la dernière décennie, avec notamment la célébration du 50e anniversaire de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels, ont prouvé leur efficacité avec une sensibilisation accrue de la communauté internationale.

Les Nations Unies, les agences spécialisées, comme l'UNESCO, les OIG, les ONG (INTERPOL, UNIDROIT), l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ONUUDC, l'ICCROM, l'ICOM (via le Comité intergouvernemental) participent activement aux efforts internationaux de prévention du trafic illicite de biens culturels et de protection de ces biens dans leur pays d'origine.

\*\*\*\*\*

### **« Quelques réflexions sur le trafic des antiquités en Syrie »**

**Michel Al-Maqdissi**, Ancien Directeur du service des missions archéologiques à la Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie

*Docteur ès lettres de la Sorbonne en archéologie orientale, chercheur à l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient, Michel Al-Maqdissi a enseigné l'archéologie orientale et la civilisation phénicienne à l'Université de Damas et à l'Université Saint-Joseph à Beyrouth. Directeur du service des missions archéologiques de la Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie de 2000 à 2012, il a dirigé plusieurs missions archéologiques en Syrie à Tell Sianu, Mishirfeh-Qatna, Amrith et Palmyre.*



*Il a fondé à Damas un journal, Studia Orontica, et une collection (Documents d'Archéologie Syrienne), afin de diffuser les recherches en arabe, français et anglais. Michel Al-Maqdissi a publié plusieurs dizaines d'articles et assuré la direction de nombreux ouvrages. Il a réfléchi également au rôle décisif de l'archéologue dans la formation d'une vision humaniste. Chargé de mission au Département des Antiquités orientales au Musée du Louvre à partir de 2014, son action se concentre depuis plusieurs années sur la question des trafics et la préservation du patrimoine syrien.*

Depuis l'empire ottoman, le commerce des antiquités est devenu une profession exercée par de nombreux antiquaires, qui travaillaient souvent en secret pour faire passer clandestinement des antiquités vers les musées et les collections privées en Europe. Cette situation s'est aggravée au début du XXe siècle, poussant l'autorité du Mandat français à prendre des mesures sévères à travers des lois édictées par le « Service des Antiquités ». Malgré cela, ce commerce est resté actif après l'indépendance, jusqu'au début de la guerre civile en Syrie en 2011. Avec cette guerre, de nouveaux facteurs sont apparus, liés cette fois au pillage systématique des sites archéologiques les plus célèbres, que ce soit Palmyre, Apamée, Tell Hariri-Mari, Salhiyeh-Doura-Europos...

Au cours de cette période, qui dure depuis plus de treize ans, la « question archéologique syrienne » a traversé une étape difficile, au cours de laquelle un grand nombre de sites et de bâtiments ont été démolis et vandalisés et de nombreux sites ont été pillés par des fouilles illicites. Dans ce contexte général, nous pouvons affirmer que tous les acteurs de la guerre ont joué un rôle dans l'une de ces étapes, que ce soit dans le sabotage ou dans les trafics.

\*\*\*\*\*

**« Les missions de l'Office central de lutte contre les trafics de biens culturels »**  
**Colonel Hubert Percie du Sert**, Chef de l'Office central de lutte contre les trafics de biens culturels de la Direction centrale de la Police judiciaire  
Remplacé par le **Commandant Jean-Luc Boyer**

*Le colonel Hubert Percie du Sert est diplômé de l'École spéciale militaire de Saint Cyr et breveté de l'enseignement militaire supérieur. De 1995 à 2001, il sert dans l'arme du Matériel en alternant des postes en état-major, temps de troupe et temps de commandement en France et en opérations extérieures.*

*Il rejoint la gendarmerie en 2002. Commandant d'un escadron du Groupement blindé de gendarmerie mobile de 2002 à 2005, il est engagé sur plusieurs grands événements, notamment lors du sommet du G8 à Evianet effectuée de nombreux déplacements outre-mer. Commandant la compagnie de gendarmerie départementale d'Argenteuil de 2005 à 2009, il intervient dans la lutte contre les violences urbaines. En 2009, il oriente sa carrière vers l'investigation et la recherche en devenant officier concepteur au bureau de la PJ, puis en 2011, chef de section au bureau des affaires criminelles. En 2013-2014, il commande le Groupe interministériel de recherche d'Auvergne en charge de la lutte contre le blanchiment et l'économie souterraine. De 2014 à 2017, il commande la Section de recherche de Clermont-Ferrand puis de 2017 à 2020 celle de Versailles. De 2020 à 2022, il est chef du Bureau de l'animation et de la coordination judiciaire en charge du suivi des techniques spéciales d'enquêtes, du plan STUP. Depuis 2022, il dirige l'Office central de lutte contre les trafics de biens culturels (OCBC).*



Le trafic illégal de biens culturels demeure, au regard des profits générés, comme un des plus importants trafics mondiaux. Créé en 1975, l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) est un service d'enquête de la Direction Centrale de la Police Judiciaire, doté d'une compétence nationale et composé de policiers, de gendarmes et de personnels administratifs.

Engagé dans la lutte contre la criminalité organisée, l'OCBC traite d'enquêtes complexes en matière de vol et de recel de biens culturels mais aussi des affaires de faux, d'escroquerie en bande organisée et de blanchiment de dimension nationale et internationale. Il intervient notamment dans la lutte contre le pillage et le trafic de biens archéologiques en provenance des zones de conflit, communément appelées « antiquités du sang ».

\*\*\*\*\*

### **« La protection du patrimoine culturel en France »**

**Yann Brun**, Conseiller-sûreté des biens culturels, de l'archéologie et des archives à la Mission de la sécurité, de la sûreté et de l'audit au sein de la Direction générale des patrimoines et de l'architecture du ministère de la Culture

*Spécialisé depuis trente ans dans la sûreté, la sécurité des personnes et des biens dans le milieu culturel, Yann Brun est, depuis 2011, en charge pour le ministère de la Culture de la prévention et de la lutte contre les vols, les actes de malveillance et le trafic illicite de biens culturels dans les lieux et établissements culturels ainsi que sur les sites et les chantiers archéologiques, en France et à l'étranger. Avec ses collègues commandants de police et officiers de liaison de l'OCBC, il est le référent de la Mission Sécurité Sûreté et Audit sur ses domaines de compétence. Il assure également des actions de sensibilisation et de formation pour lutter contre les vols, le trafic illicite des biens culturels et les pillages archéologiques auprès de l'UNESCO, de l'Union Européenne et auprès des services en charge de la protection du patrimoine, des établissements culturels, des professionnels de la sécurité et de la sûreté et du monde de l'art. Il dispense des cours dans des masters 2 ou des doctorats en archéologie, droit du patrimoine culturel ou marchés de l'art, et prévention contre le trafic illicite des biens culturels dans plusieurs universités et instituts. Il est l'auteur de nombreux articles sur la question des atteintes au patrimoine.*

J'aborderai les éléments suivants :

- Brève présentation de la Mission sécurité, sûreté et audit du ministère de la Culture
- Définition du patrimoine culturel
- Risques pour le patrimoine culturel
- Difficulté à protéger le patrimoine culturel
- Exemples d'affaires de vols, de trafics illicites de biens culturels et de pillages archéologiques
- Actions menées en France pour protéger le patrimoine culturel et sensibiliser les publics du fléau du trafic